



L'APPEL DE L'IAJP 2023

Thème de l'année 2023 : « PROMOUVOIR UNE DEMOCRATIE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DANS LE RESPECT DES DROITS HUMAINS ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX »

Thème du symposium 2023 : DROITS SOCIO- ECONOMIQUES EN DEMOCRATIE ET RESPECT DU BIEN PUBLIC

« La paix est un devoir, elle est possible, mais non sans le concours de conditions multiples et peu aisées ». Cette assertion du Pape Paul VI dans son message pour la *Journée de la Paix* de l'an 1977, résonne encore aujourd'hui dans nos cœurs. Ce symposium mis sous le couvert des « *Droits socio-économiques en démocratie et respect du bien public* » est un chemin adéquat pour atteindre la paix, elle-même, condition *sine qua non* pour le développement intégral. Au terme de ces précieuses heures consacrées aux différentes conférences-débats et différents échanges en panel, nous laissons déborder de nos cœurs ces exhortations à tous et à chacun afin que notre pays le Bénin puisse continuer rigoureusement sa marche de développement intégral.

Les spécialistes de la science économique, les agents de ce secteur et les responsables politiques doivent ressentir l'urgence de repenser l'économie, en considérant, d'une part, la pauvreté matérielle dramatique [...] de personnes et, d'autre part, le fait que « les structures économiques, sociales et culturelles d'aujourd'hui ont du mal à prendre en compte les exigences d'un développement authentique ». Les exigences légitimes de l'efficacité économique devront être mieux harmonisées avec celles de la participation politique et de la justice sociale. Concrètement, cela signifie imprégner de solidarité les

réseaux des interdépendances économiques, politiques et sociales, que tendent à accroître les processus de mondialisation en cours.¹

Pour y arriver, il faut un maximum requis comme but à atteindre avec la rigueur de l'éducation. Au-delà des avancées qui s'inscrivent dans le champ du minimum requis, le grand défi qui est le nôtre aujourd'hui se situe sur deux axes fondamentaux : le social et l'économique. Et au fondement de tout ceci, se trouve l'homme.

Cet appel s'articule autour de quelques points.

- 1- **« Dans la vie économique-sociale aussi, il faut promouvoir la dignité de la personne humaine, sa vocation intégrale et le bien de toute la société. C'est l'homme en effet qui est l'auteur, le centre et le but de toute la vie économique-sociale ».**² En mettant l'homme au centre de tout, il est évident que l'exigence du respect des droits humains en général, et particulièrement les droits socio-économiques, demeure à la fois non négociable et inatteignable. En conséquence, les droits humains, en commençant par ceux les plus élémentaires, sont complémentaires au développement à tout point de vue surtout sur le plan économique. Ainsi, comme nous l'avons notifié en amont, l'homme est au centre de tout processus de développement. Il est l'agent, la matrice et le terme du développement. Pris sous ce rapport, toute exclusion d'un agent économique clé crée à court et à long terme une distorsion. Depuis plusieurs décennies, notre pays à emprunter le chemin du développement. Le bilan de nos jours est encore sans doute mitigé. L'urgence reste donc que l'Etat, garant des droits humains, s'inscrive dans la dynamique de la promotion du bien commun. Il (bien commun) est indispensable au processus de développement durable car, comme le rappelle la constitution *Gaudium et Spes*, il est **« l'ensemble des conditions sociales qui permettent aux groupes et aux personnes d'atteindre leur perfection, de manière plus totale et plus aisée » (GS 26, 1)**. Il revient donc à l'Etat béninois, en collaboration avec tous les partis politiques, d'œuvrer pour la défense et la promotion

¹ *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise*, 564.

² *Gaudium et Spes*, 63,1.

du Bien commun comme sédiment de la société. Cela suppose sans ambages trois éléments essentiels à tenir en très haute estime : « **le respect et la promotion des droits fondamentaux de la personne ; la prospérité ou le développement des biens spirituels et temporels de la société et enfin la paix et la sécurité du groupe et de ses membres** » (cf. CEC, 1925). En clair, garant du développement, l'Etat doit opter pour un cadre de partenariat inclusif et collectif, et puis un partenariat public-privé performatif qui assurent l'amélioration du bien-être de tous.

- 2- Le respect des droits socio-économiques suppose nécessairement la mise à disposition des moyens et modalités qui permettent aux uns et aux autres d'avoir le minimum vital. Il s'agit de la création par l'Etat d'une économie favorable à la multiplication d'emplois et d'un cadre juridique loyal garantissant la prospérité des entreprises publiques et privées. Cette exigence de respect est d'ailleurs ce sur quoi se fonde tout régime démocratique comme le nôtre au Bénin. Le levier fiscal doit être manié avec équilibre, justesse, parcimonie et sans violence pour ne pas faire de cet instrument de croissance un éteignoir économique. Nous notons la volonté politique qui continue d'être déployée afin de donner à tous les moyens de la réalisation de soi. Toutefois, il urge de rappeler que le devoir de l'Etat est de rendre disponible des investissements et d'instaurer des cadres justes et rigoureux de reddition de comptes. Puisque, « **les investissements, [...] doivent tendre à assurer des emplois et des revenus suffisants tant à la population active d'aujourd'hui qu'à celle de demain. Tous ceux qui décident de ces investissements, comme de l'organisation de la vie économique (individus, groupes, pouvoirs publics) doivent avoir ces buts à cœur et se montrer conscients de leurs graves obligations : d'une part, prendre des dispositions pour faire face aux nécessités d'une vie décente, tant pour les individus que pour la communauté tout entière ; d'autre part, prévoir l'avenir et assurer un juste équilibre entre les besoins de la consommation actuelle, individuelle et collective, et les exigences d'investissement pour la génération qui**

vient »³. La solution aux problèmes du chômage et à la pauvreté ne saurait être trouvée d'abord dans l'idéologie de la régulation des naissances. Les sociétés qui l'ont expérimenté sont confrontées de nos jours à d'autres problèmes de dépeuplement. La solution réside dans la création et la vulgarisation de plan de relance économique et sociale qui concilie le présent et l'avenir. Il s'agit en définitive pour tous de faire « **un effort commun pour mobiliser les ressources vers des objectifs de développement moral, culturel et économique** »⁴. C'est dire donc qu'il faut impérativement « *redéfinir les priorités et les échelles des valeurs* »⁵.

- 3- La démocratie est, avant tout, fondée sur le principe de l'Etat de droit. De ce point de vue, le respect des droits socio-économiques en contexte démocratique constitue un atout indispensable qui doit être effectivement mis en jeu si nous voulons le développement, la paix et le bien-être du peuple béninois. Les différents événements de la sous-région laissent entrevoir un recul démocratique certain. Nous osons parler pour notre part d'un processus de reconversion démocratique africain. C'est le moment plus que jamais pour chacun et pour tous d'inscrire en lettre d'or l'exigence absolue de la promotion et du respect des droits humains fondamentaux. Si nous avons l'occasion d'écrire et de réécrire notre propre histoire démocratique, notre définition serait le régime qui repose tout sur le développement humain intégral associant respect des droits humains (libertés fondamentales, alternances pacifiques, sans ambiguïtés du pouvoir, etc.), respect des droits sociaux et économiques et l'identité africaine. De ce point de vue, il est donc clair que le non-respect des droits socio-économiques constitue un recul démocratique avéré.

³ GS, 70.

⁴ CEC, 2438.

⁵ Cf. *Centesimus Annus* (CA), 28.

- 4- En définitive, la promotion des droits socio-économiques est un atout majeur de développement durable d'une nation. Pour le Bénin et les autres pays du continent africain, cette promotion passe d'abord par la valorisation de l'homme. Elle prend sa source dans la participation collective à la construction du pays. Citoyens et gouvernants devront donc honorer sans complaisance les devoirs qui leur incombent. Car, le développement est rendu possible par le travail quotidien et des sacrifices réciproques. Aucun sacrifice ne sera de trop, aucun engagement ne sera de trop, aucune ascèse ne sera également de trop. Nous adressons une fois encore une vibrante exhortation au gouvernement pour une amélioration significative de la condition de vie des travailleurs, de même que des traitements qu'ils subissent auprès des employeurs du secteur privé.
- 5- Nous encourageons vivement la création des centres de formation au profit de toutes les couches sociales ; le soutien permanent au secteur de l'innovation et la création de startup pour la jeunesse, sans jamais arracher aux facultés universitaires leurs rôles déterminants dans la recherche ; l'allègement des protocoles et des mesures qui entravent l'accès des jeunes entreprises aux crédits et qui rendent, en même temps, difficile la stabilité des activités du secteur industriel ; éveiller et réveiller chez tous l'esprit de créativité et d'innovation. De plus, une société qui se veut être émergente doit savoir faire l'équilibre entre la concurrence du secteur privé et du secteur public ; elle doit sans cesse chercher des moyens pour faire reculer le chômage car, ***« la privation d'emploi à cause du chômage est presque toujours, pour celui qui en est victime, une atteinte à sa dignité et une menace pour l'équilibre de la vie »⁶.***
- 6- En dernier ressort, nous voulons nous adresser aux hommes et femmes de ce temps vivant dans ce pays qui est le nôtre. Le premier devoir qui nous incombe reste essentiellement la sauvegarde et l'entretien du bien public et du bien commun. Ainsi

⁶ CEC, 2436 (Cf. *Laborem Exercens* (LE) 18).

donc, l'appel à une hygiène de vie sociale, culturelle, politique et surtout humaine est d'actualité. Les deux ailes du développement d'une nation sont avant tout le social et l'économique. Au fondement se trouve l'humain. C'est d'ailleurs pourquoi toutes les conférences ont mis la problématique du bien-être humain au centre. Ne l'oublions pas, « *la personne humaine est et doit être le principe, le sujet et la fin de toutes les institutions sociales* »⁷.

Tel est notre appel pour chacun et pour tous.

Donné à Cotonou, au Chant d'Oiseau, le 2 décembre 2023



Abbé Arnaud Éric AGUENOUNON
Directeur de l'IAJP/CO

⁷ GS 25, 1.